

E 17

Préparation à l'ISO 14 001

Objectif

1. Domaine et étapes

2. Normes et définitions

2.1 Normes

2.2 Définitions

3 Approche processus

3.1 Processus

3.1.1 Les processus de management

3.1.2 Les processus de réalisation

3.1.3 Les processus de support

3.2 Cartographie des processus

3.3 Approche processus

4. Exigences

4.1 Exigences générales

4.2 Politique environnementale

4.3 Planification

4.3.1 Aspects environnementaux

4.3.2 Exigences légales et autres

4.3.3 Objectifs, cibles, programmes

4.4 Mise en œuvre

4.4.1 Ressources, rôles, responsabilités et autorité

4.4.2 Compétence, formation et sensibilisation

4.4.3 Communication

4.4.4 Documentation

4.4.5 Maîtrise des documents

4.4.6 Maîtrise opérationnelle

4.4.7 Situations d'urgence

4.5 Vérification

4.5.1 Surveillance et mesurage

4.5.2 Évaluation de la conformité

4.5.3 Non-conformité, action corrective et action préventive

4.5.4 Maîtrise des enregistrements

4.5.5 Audit interne


4.6 Revue de direction

Annexes

Objectif du module : Préparation à la mise en œuvre, la certification, le maintien et l'amélioration de votre système de management environnemental (ISO 14 001) pour pouvoir :

- augmenter la satisfaction des parties prenantes
- maîtriser les aspects et impacts environnementaux
- démontrer la conformité aux exigences légales et réglementaires

1. Domaine et étapes

La norme ISO 14 001 (Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation) est générique car elle s'applique à toute entreprise, sans aucune contrainte relative à la taille, l'activité ou le type. Le domaine d'application du SME est défini et un enregistrement est conservé. 

La norme ISO 14 001 ne contient pas d'exigences relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité.

C'est une norme internationale qui permet la certification par un organisme accrédité.

Pour cela il suffit que le système de management environnemental (SME) soit :

- défini
- mis en place
- tenu à jour
- amélioré et
- conforme :
 - à la politique environnementale définie
 - aux exigences de la norme ISO 14 001

L'engagement environnemental est une prise de conscience face à l'ampleur des impacts nuisibles de l'industrie moderne. Les premières lois sur la protection de l'environnement sont apparues dans les années 70 du siècle dernier.

La finalité d'un système de management environnemental est le développement durable, qui sera bénéfique à tous.

Une démarche bien préparée est à moitié réussie

La démarche pour mettre en œuvre un système de management environnemental passe par plusieurs étapes. Un exemple de préparation est montré en figure 1-1.

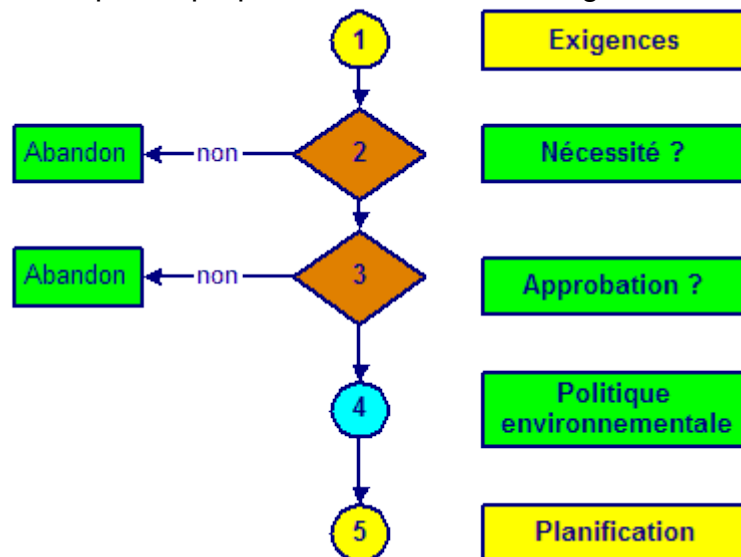


Figure 1-1. Préparation d'un SME

L'**étape 1** comporte la détermination des besoins et attentes (**exigences**) des parties intéressées (internes et externes). L'implication de la direction à son plus haut niveau est réellement indispensable. Les conseils d'un consultant sont souvent sollicités. A ce moment un état des lieux du système environnemental (ou de ce qui existe) est bienvenu. Un organisme externe de certification est choisi.

Une des questions clés qui vient très vite (**étape 2**) est la **nécessité** de cette décision. Si cela n'est vraiment pas nécessaire ou si l'estimation des coûts de la démarche de certification dépasse les ressources disponibles, on fera mieux d'abandonner tout de suite. Les bénéfices de la mise en œuvre d'un système de management environnemental sont souvent :

- image de l'entreprise améliorée
- un pas devant la concurrence
- protection de l'environnement renforcée
- la prévention des pollutions et risques devient la routine
- confiance des parties intéressées accrue
- anticipation du développement durable
- personnel sensibilisé, consulté, motivé et fier
- bonnes pratiques valorisées
- consommation énergétique réduite
- engagement profitable pour tous
- obligations environnementales légales à jour
- formalisation du savoir-faire
- maîtrise des processus

La **troisième étape** doit déterminer si cette démarche reçoit l'**approbation** du personnel. Le personnel est sensibilisé et comprend que sans sa participation le projet ne pourra aboutir.

Ayez confiance, le succès viendra avec l'implication et l'effort de tout le personnel !

La vision (ce que nous voulons être), la mission (pourquoi nous existons) et le plan stratégique de l'entreprise sont définis. L'**étape suivante (4)** commence par une analyse préliminaire des exigences légales et réglementaires et continue avec l'établissement d'une ébauche de la **politique environnementale** et des objectifs environnementaux. Si vous ne possédez pas encore un exemplaire de la norme ISO 14 001, c'est le moment de l'obtenir (cf. paragraphe 2.1). Vous pouvez trouver le texte intégral des exigences de la norme ISO 14 001 (article 4) sur le site du Journal officiel de l'Union européenne, règlement N° 1221/2009, [annexe II, pages 24 à 33](#).

La **planification** est la **dernière étape (5)** de la préparation du projet d'obtention de la certification ISO 14 001. Une période raisonnable se situe entre 5 à 8 mois (chaque entreprise est spécifique et unique). Un représentant de la direction est nommé responsable (pilote) du projet.

L'établissement et la mise en place du système de management environnemental ISO 14 001 sont montrés dans la figure 1-2.

A06)